



Comment faire flouter sa maison sur Google Earth?

Par **intuitu personae**, le **17/05/2019** à **21:23**

Bonjour,rnrnJ'ai demandé à Google Earth de faire flouter ma maison et le terrain en raison des risques de cambriolages.rnrnEn effet, leur nouveau logiciel en agrandissement maximum permet même de voir les passages derrière ma maison(non visibles de la route).rnrnLa précision du logiciel est telle qu'elle s'apparente bientôt à celle d'un drone au dessus de son terrain privé.rnrnJ'ai demandé dans le support d'aide de Google Maps , "la help community" de Google, que devais-je faire pour faire flouter ma maison sur Google Earth et il m'a été répondu que seules les images de Google Street pouvaient faire l'objet d'un floutage (déjà fait en l'occurrence).rnrnEn revanche, ils m'ont répondu que je ne peux pas faire de demande de floutage pour Google Earth.rnrnLa CNIL m'a pourtant indiqué le contraire.rnrnQue faire dans ce cas pour éviter le préjudice en raison de l'atteinte à la vie privée due à la précision de l'image et surtout de la visibilité des passages permettant d'aider grandement les cambrioleurs dans leur prospection?rnrnSincères salutations.

Par **morobar**, le **18/05/2019** à **11:38**

Bonjour,rnrnDemander à la CNIL comment faire.rnrnVu d'ici la marque dépend de la législation américaine, et bien du plaisir à faire prospérer un tel procès aux états unis.

Par **intuitu personae**, le **20/05/2019** à **19:28**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Je vais en effet voir avec la CNIL.
Les prises de vue sont effectuées sur des immeubles situés en France et portent directement atteinte à la vie privée de personnes résidentes sur le sol français.
Le fait que Google Earth refuse toujours de flouter les vues disponibles en agrandissement maximum malgré les requêtes du résident, je ne comprends pas pourquoi les tribunaux français ne seraient pas territorialement compétents.

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:31**

Ce n'est pas qu'un problème de territorialité, mais aussi de qualification.